



Récupération de véhicule immobilisé

Par **markusange**, le **02/05/2019** à **21:49**

Bonjour à vous

Je me suis fait contrôler positif aux stupéfiants il y a deux jours. Les gendarmes ont suivi la procédure habituelle et m'ont retiré mon permis, ont immobilisé le véhicule. Il s'agit d'un camping car. N'ayant personne pour venir me chercher, ils ont accepté que je le gare sur le parking juste à coté du rond point et que j'y passe la nuit.

J'ai plus tard trouvé un moyen d'aller sur le chantier et j'ai donc laissé mon véhicule sur ce parking. Des amis seraient prêt à aller chercher mon véhicule. L'un des gendarmes m'a expliqué que si quelqu'un venait chercher mon véhicule, il faudra d'abord récupérer la carte grise à la gendarmerie mobile, à 20 km du parking.

Est-ce que, lorsque mes amis vont demander de récupérer ma carte grise à la gendarmerie, ceux-la vont-ils juste la donner facilement, suite a une signature peut-être, ou vont ils aller avec eux pour constater ou effectuer d'autres démarches à l'emplacement du véhicule ?

Merci.

Par **morobar**, le **03/05/2019** à **07:57**

Bonjour,

C'est simplement un moyen de contrôler les droits de vos amis à conduire l'engin en question, en fait d'être bien titulaire du permis de conduire adéquat.

Par **markusange**, le **03/05/2019** à **12:11**

oui donc il n'y a pas vraiment de raison que les gendarme se déplace pour cela? mon ami devra juste faire preuve d'un permis valide a la gendarmerie?
en fait, nous avons déplacé le véhicule pas loin afin qu'il soit caché pour éviter un possible vole pendant mon absence. et je me demandait si les gendarme avaient pris note de cela en passant sur la route et si ils allaient chercher a en savoir plus avec mon conducteur allant chercher la carte grise...